



Débouchés

- ☞ Employé(e) d'entreprise de travaux paysagers,
- ☞ Employé(e) dans un service espaces verts de collectivité,
- ☞ Avec de l'expérience, évolution vers un poste de chef d'équipe,
- ☞ Possibilité de création d'entreprise de travaux paysagers,
- ☞ Possibilité de poursuite d'études.

Public concerné

La formation est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

Avant l'entrée en formation :

- Les candidats doivent justifier de la possession d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole ou d'un diplôme de même niveau ou d'un niveau supérieur,
- Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés doivent attester de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, à temps plein dans le domaine des travaux paysagers, soit de l'équivalent de trois années à temps plein dans une autre activité.



**FORMATION
CONTINUE**
9 MOIS

Date de formation :
Du 19/03/2018 au
21/12/2018

1 309 heures de
formation :
☞ 889 heures en
centre, dont 10% à
distance
☞ 420 heures de
formation en
entreprise

**Renseignements et
inscription à :**

**A.I.F.S.T.
CENTRE HORTICOLE
DU LONDEL**

60 Rue de la Folie
14 000 CAEN
02 31 44 64 08

londel@aifst.fr

Du lundi au vendredi
8 h15 – 12 h / 13h30 - 17h15

BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Contenu de la formation

Les modules généraux

- Le traitement de l'information en situations professionnelles et sociales : communication, mathématiques, technologie de l'information,
- Les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers.

Les modules professionnels

- Les projets professionnels dans le secteur paysager,
- Le fonctionnement d'une entreprise,
- La communication professionnelle,
- Les attitudes professionnelles en milieu de travail : image de « soi », comportements, les codes de l'entreprise
- Les connaissances et techniques d'interventions sur les végétaux et leur milieu,
- Les connaissances et techniques de pose des maçonneries paysagères et des systèmes d'arrosage,
- La préparation et l'entretien du matériel,
- L'utilisation d'un engin de chantier automoteur,

Les modules techniques

- La conduite de chantier : préparation, sécurisation et suivi,
- Les techniques et méthodes écologiques,
- La réduction de la pénibilité du travail : outils et méthodes ergonomiques.

La formation en milieu professionnel

Les périodes en entreprise permettent de mettre en application les apprentissages et de développer ses compétences en milieu professionnel.



Le BP Aménagements Paysagers met à disposition des employeurs des personnes opérationnelles sur le terrain, capables de réaliser des travaux, mais aussi d'organiser le travail d'une petite équipe et de gérer les relations avec le donneur d'ouvrage.

Evaluation / Validation

Le Brevet Professionnel : BP « Aménagement Paysagers », est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est composé de 12 Unités Capitalisables et est attribué à tout candidat ayant obtenu l'ensemble des U.C.

Tout titulaire du BP Aménagement Paysager peut également obtenir une attestation valant le CACES de niveau 1 (petits engins de chantiers mobiles).

Les U.C. peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres et donnent lieu à une attestation de capacités. Les blocs de compétence correspondants sont acquis à vie dans le cadre de la Formation tout au long de la vie.